


ÉVALUATION DU SOCLE COMMUN	
<b>QUAND SE FAIT CETTE ÉVALUATION ?</b>	<p>L'évaluation des acquis des candidats scolaires est établie au cours de leur formation par leurs enseignants sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin du cycle 3.</p> <p>Le chef d'établissement, après concertation de l'équipe pédagogique et éducative, arrête le nombre de points correspondant au niveau de compétences acquises par l'élève <b>au vu de l'ensemble de sa progression au cours de sa scolarité.</b></p>
<b>COMMENT SE FAIT CETTE ÉVALUATION ?</b>	<p>Chaque élève doit être évalué quant à son niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p> <p>Cela se traduit par le choix, pour chacune des composantes d'un niveau et d'un seul :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>niveau 1 (10 points)</b> : maîtrise insuffisante ;</li> <li>✓ <b>niveau 2 (20 points)</b> : maîtrise fragile ;</li> <li>✓ <b>niveau 3 (25 points)</b> : maîtrise satisfaisante ;</li> <li>✓ <b>niveau 4 (30 points)</b> : très bonne maîtrise.</li> </ul> <p><b>L'évaluation du niveau de maîtrise pour une composante du socle commun n'est pas tributaire d'une seule discipline.</b> Ainsi il est possible d'évaluer le niveau de maîtrise de la composante « Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps » si le candidat n'a pas suivi, par exemple, l'enseignement d'éducation musicale ou d'éducation physique et sportive.</p>
<b>ATTRIBUTION DES POINTS</b>	<p>Les candidats ayant suivi une scolarité jusqu'à la fin du cycle 4, <b>il est légitime de ne pas limiter le constat de leurs acquis au seul cycle 3. Il importe donc de mentionner tous les acquis spécifiques du cycle 4</b> que ces candidats ont pu obtenir.</p> <p>Le bilan de fin de cycle 4, tout autant que le bilan de fin de cycle 3, sert de source d'informations. Si un candidat atteint un niveau 3 pour une composante du socle selon les attendus de fin de cycle 4, il convient de lui attribuer le niveau 4.</p> <p><b>La date limite de saisie des compétences du socle dans l'application Cyclades est fixée au vendredi 9 juin 2023.</b></p>
ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY	
<b>QUI EST CONCERNÉ ?</b>	<p>L'épreuve orale « entretien avec le jury » est une épreuve ponctuelle d'une durée de 20 mn et repose sur un entretien avec le jury.</p>
<b>CENTRE D'ÉPREUVE</b>	<p>Les candidats sont convoqués dans leur établissement de scolarisation.</p>
<b>DATE D'ÉPREUVE</b>	<p><b>En fonction de l'organisation des établissements.</b> L'épreuve est organisable par l'établissement d'origine du candidat qui fixera une date d'épreuve (date limite : lundi 12 juin 2023).</p> <p><b>ATTENTION : si des candidats scolaires n'ont pu être convoqués à la date initialement prévue, il est possible de réorganiser l'épreuve orale jusqu'au lundi 12 juin 2023.</b></p>

<p><b>DOSSIER SUPPORT DE L'ÉPREUVE ORALE</b></p>	<p>Pour passer l'épreuve orale, les candidats <b>peuvent prendre appui sur un dossier</b> : celui-ci comporte entre 5 et 10 pages. Il est de préférence rédigé en utilisant les technologies de l'information et de la communication mais, cependant, <b>un dossier manuscrit ne peut pas être refusé.</b></p> <p>Le dossier repose soit sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ l'expérience professionnelle du candidat ;</li> <li>✓ l'un des parcours éducatifs qu'il a suivi (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé) ;</li> <li>✓ un centre d'intérêt personnel ;</li> <li>✓ un stage de formation.</li> </ul> <p><b>IMPORTANT</b> : le dossier présenté par le candidat n'a pas lieu d'être évalué. Il ne conditionne pas non plus la passation de l'épreuve orale : <b>un candidat doit être évalué sur sa seule prestation orale.</b></p>
<p><b>CONVOCATION DES CANDIDATS</b></p>	<p>Le chef d'établissement établit la convocation officielle et personnelle de ses candidats grâce à l'application Cyclades.</p>
<p><b>CONVOCATION DES ENSEIGNANTS</b></p>	<p><b>Tous les enseignants de toutes les disciplines</b> peuvent être convoqués pour cette épreuve orale. Les chefs d'établissement veilleront toutefois à constituer leurs jurys de la façon la plus adaptée aux thématiques des projets présentés.</p>
<p><b>ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE ORALE</b></p>	<p>L'évaluation porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ la maîtrise de l'expression orale du candidat ;</li> <li>➤ la capacité du candidat à entrer dans le dialogue, à retracer son expérience, à argumenter et justifier le projet choisi.</li> </ul> <p><b>Où trouver la fiche d'évaluation ?</b> La fiche individuelle d'évaluation des candidats est disponible dans l'application Cyclades (menu « évaluation », « génération de documents » puis « fiches d'évaluation »).</p>
<p><b>NOTATION DE L'ÉPREUVE ORALE</b></p>	<p>L'épreuve orale d'entretien avec le jury est notée sur 160 points. La note de l'épreuve est saisie par le chef d'établissement dans l'application Cyclades pour être intégrée au bilan final.</p> <p> <b>Comme toute note d'examen la note obtenue à cette épreuve orale ne doit pas être communiquée aux candidats avant la publication officielle des résultats du CFG session 2023.</b></p>
<p><b>RÉSULTAT FINAL</b></p>	
<p><b>RÉSULTAT</b></p>	<p>Le certificat de formation générale est décerné par un jury académique.</p> <p>Le total de points requis pour l'obtention du diplôme doit être au moins égal à 200 sur 400. Il n'y a pas de mention ni de session de remplacement pour cet examen.</p>